

# La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INTRANSIGEANT

ABONNEMENTS

Tunisie, Constantine et Tripolitaine 10 fr. 6 fr.  
 France et Algérie 12 fr. 7 fr.  
 Etranger 15 fr. 8 fr.

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **M. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — 10, Rue Annibal — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

## Le Crime d'un Colon!

Tunis, le 16 Mars 1899

### LE Crime d'un Colon!

Lundi, le télégraphe nous apportait la nouvelle suivante :

« A la suite d'un différend survenu à propos de pacages, Touze a blessé accidentellement le frère du cheick qui est mort quelques heures après des suites de sa blessure. »

« La justice informe. »

Nous sommes véritablement étonné de n'avoir pas davantage d'incidents de ce genre à enregistrer.

Du nord au sud, et de l'est à l'ouest de la Tunisie, journellement des contestations surgissent entre propriétaires européens et indigènes qui ne se gênent pas le moins du monde pour faire pacager leurs bestiaux dans les champs de blé ou d'orge de leurs voisins rousis.

Quand ce n'est pas le jour qu'ils envoient leurs troupeaux, c'est la nuit, et il faut une réelle dose de patience aux malheureux colons pour ne pas envoyer chaque jour un indigène voir si le paradis de Mahomed est bien un lieu de délices où l'on y trouve les houris promises.

Aussi, si nous n'approuvons pas l'acte auquel s'est livré Touze, nous le comprenons, nous l'excusons même, comme l'excuseront certainement les jurés qui vont être appelés à le juger aux prochaines assises.

Il y a quelques mois, Touze, après de multiples démarches faisait mettre aux enchères, par la Djemaïa, le terrain sur lequel il avait jeté son dévolu dans les environs de Béja.

Celui-ci était d'une contenance approximative de huit à neuf cents hectares dont trois cent cinquante à quatre cents d'excellentes terres.

Le jour des enchères, au dernier moment, les Habous faisaient annoncer par le crieur qu'une parcelle d'une centaine

d'hectares avait été comprise par erreur.

Les Habous s'étaient-ils entendus avec un indigène, le cheick de l'endroit, qui convoitait la propriété qu'il avait eu, jusqu'à alors, en location, pour faire éliminer Touze? nous ne le savons et ne voulons même pas le supposer, mais toujours est-il que les indigènes poussèrent très haut l'adjudication, ce qui obligea Touze à en faire autant, jusqu'à ce que la propriété lui resta à un prix beaucoup trop élevé, de l'avis de tout le monde.

Touze fit des démarches pour reprendre la parcelle qui avait été distraite, mais celles-ci restèrent vaines.

Au lieu de résilier son contrat d'achat, comme il en avait pressenti le droit, il alla bravement s'installer sur son bien et se mit en devoir de l'aménager par des défrichements, des plantations de vignes, des constructions, etc., sans sans avoir toutefois à reprocher à ses voisins indigènes des actes de véritable brigandage.

Ceux-ci ne se gênaient pas pour faire paître leurs troupeaux la nuit quand il était là et le jour lorsqu'on le savait à Tunis. Pendant une absence, on mit même le feu à ses meules de fourrages et il perdit en quelques heures plusieurs billets de mille.

Rien, cependant, ne le découragea. Dimanche, il était allé à Béja, ses voisins le croyant sans doute parti pour Tunis envoyèrent — comme d'habitude — leurs bestiaux dans les pâturages de Touze. Celui-ci, en revenant, vit les troupeaux paisant toujours chez lui. Il voulut les emmener au bordj. Les bergers indigènes les pourchassèrent comme ils ont l'habitude de le faire partout en semblable occurrence, lorsqu'ils sont pris.

A un moment donné, entouré d'indigènes, voyant son khammès et son domestique frappés à coup de bâton, et lui-même menacé, son sang ne fit qu'un tour. Il y vit rouge, cou-

rut chercher une cabane pour les effrayer et pouvoir garder les troupeaux à sa disposition. Malheureusement un coup de feu vint abattre un des propriétaires du troupeau, le frère du cheick. Celui-ci, blessé à mort, expirait quelques heures après.

Les arabophobes approuveront Touze, les arabophiles le blâmeront, les arabojustes, dont nous sommes, diront que le fait est regrettable assurément, mais que Touze a droit à toutes les circonstances atténuantes qui ne lui feront pas défaut le jour des assises, car ses voisins indigènes avaient tout fait pour pousser à bout un homme qui ne demandait pas mieux que de vivre en parfaite intelligence avec eux.

Du reste Touze, qui ne s'aperçut qu'il avait tué un indigène, s'empressa d'accourir pour prodiguer à l'essence tous les soins possibles, mais les indigènes s'y opposèrent et repoussèrent ses offres.

Malgré leur refus, Touze, navré de ce malheur volontaire, mit tout son personnel, chevaux, voitures à la disposition du cheick, le frère de la victime, pour aller à Béja, 15 kilomètres de là, chercher secours.

Touze a été mis en état d'arrestation et dirigé mercredi, sur Tunis, où le juge continue l'instruction de son affaire commencée sur les lieux par M. Jouaffre, juge de paix suppléant de Béja.

Tous les Français de la région de Béja, tout en déplorant cette affaire, espèrent que Touze sera remis en liberté sous caution, et qu'on ne voudra pas joindre à ses peines morales, celle de la prison préventive.

Em. LACROIX.

M. Colin de Larmor s'amuse, mais M. Delahaye, plus prudent, a pris le paquebot de France où il se trouve maintenant à l'abri d'un coup de force.

Et nous ajoutons même qu'il est fort heureux pour nos confrères Delahaye et Colin que M. Millet ne se soit pas trouvé à Tunis lorsqu'a paru l'interview publiée par « la Dépêche » et l'article de « l'Echo » car il est probable qu'à l'heure actuelle, nos confrères, surtout Colin, n'auraient pas à craindre les coups de soleil.

## Juifs contre Juifs

### Les Pirates de la Presse

Le *Républicain de Constantine* dit, à propos de la plainte soi-disant déposée contre MM. Millet et Rebillot, qu'elle n'est pas nouvelle.

Déjà semblable accusation aurait été proférée, dès le lendemain du massacre, par plus d'un publiciste.

L'un d'eux, dont la *Libre Parole* aurait reproduit la prose, se serait arrêté subitement après que le Gouvernement tunisien lui aurait jeté un os. Il l'aurait si bien rongé qu'il ne resterait plus rien et qu'on aurait dû le mettre à pied.

Le triste individu auquel fait allusion notre confrère constantinois, n'est malheureusement pas le seul du genre qui opère surtout en Tunisie.

Il y a des pirates qui cherchent, par tous les trucs possibles, le moyen de se faire nommer correspondants de journaux de France ou d'Algérie, et, lorsqu'ils sont en possession de la carte de correspondants, ils font du chantage à plume que veux-tu, pour obtenir un os sous forme de place, de concession ou de décoration.

Les gouvernements qui cèdent à la peur devant ces pirates du journalisme sont tout aussi méprisables que ceux-ci, et c'est à coup de bottes au derrière qu'on devrait chasser ces canailles partout où ils se présentent.

Quant aux journaux, ils devraient se renseigner un peu mieux sur le choix de leurs correspondants et ne pas les admettre à la légère comme ils ont l'habitude de le faire pour ne pas les payer.

Aussi, ceux qui font ce métier pour rien usent généralement de tous les moyens pour obtenir un os.

Et, malheureusement, ils réussissent souvent par la peur qu'ils inspirent. Exemple le correspondant de la *Libre Parole* auquel fait allusion le *Républicain de Constantine*.

La prochaine inauguration de la statue de Jules Ferry, nous remet en mémoire une histoire bien gaie et bien drôle dont le héros était cet excellent M. Lecore, alors à Bône.

A propos d'un discours prononcé à la Chambre par M. Jules Ferry, qui n'avait pas le don de plaire à Lecore; celui-ci, farouche révolutionnaire, envoya par télégraphe une paire de gifles à M. Jules Ferry en l'informant que, s'il n'était pas le dernier des lâches, il aboucherait deux amis avec les témoins qu'il expédiait par premier paquebot pour Marseille.

Jules Ferry eut la bonhomie d'accuser réception d'un télégramme aussi insensé et sa réponse ne mit certes pas les rieurs du côté de ce pauvre M. Lecore qui en fit une maladie de huit jours.

### SYNDICAT MORT-NÉ

Le *Syndicat Commercial* des commerçants honnêtes, dont nous avions annoncé la création en même temps que les idées et les résul-

tats déjà obtenus, aura vécu ce que vivent les roses. C'est déjà un Syndicat mort-né, dont on peut prononcer l'oraison funèbre.

Ainsi en a décidé certain grattapapier, peut-être juif algérien, du gouvernement, car on sait que le Syndicat était créé pour lutter tout spécialement contre l'euvahissement des commerçants juifs algériens et leur façon de commercer qui rappelle trop celle des bandits des grands ou des petits chemins.

Et voilà le pays de cocagne qu'on ne cesse de vanter dans la métropole et ailleurs, peut-être à tant la ligue, à moins que ce ne soit au mois comme le délégué Tridon, payé pour faire cette besogne et celles dont nous ne sommes pas très sûr mais qui sautent aux yeux les plus fermés.

La Tunisie vit sous un régime bâtarde, un régime bien fait pour les indigènes mais qui ne peut convenir aux Français, habitués aux libertés que nos pères ont conquises en démolissant la Bastille.

Quoiqu'il en soit, et quel que soit le motif qu'on ait donné pour refuser d'autoriser le *Syndicat Commercial* de fonctionner, on a commis, ce faisant, un crime de lèse-liberté, un crime de lèse-commerce et une mauvaise action.

L'honnêteté la plus élémentaire commandait d'autoriser la création de ce Syndicat.

On ne l'a pas voulu en haut lieu, on a eu tort.

Mais ce qui doit consoler les commerçants qui avaient eu l'idée de cette création, c'est que ce n'est pas la première fois qu'on commettra une sottise et..., probablement, ce ne sera pas la dernière.

C'était pourtant un bel exemple de solidarité et de vigueur françaises que la création de ce *Syndicat commercial*!

Quand les juifs algériens, débarrassés en masse sur le territoire tunisien, auront provoqué, comme en Algérie, les colères des citoyens de la Régence, peut-être regrettera-t-on d'en avoir refusé la création, mais il sera trop tard.

Au dernier moment, nous apprenons que le Gouvernement est disposé à permettre l'autorisation de ce Syndicat à la condition de ne pas prendre la dénomination de *Syndicat* pour ne pas créer de précédent.

## Echos & Nouvelles

On vient de créer deux Commissions municipales à Hammam-Lif et Maxula-Radès.

Le choix des membres de ces Commissions nous paraît assez heureux, sauf en ce qui concerne le vice-président de la Commission municipale de Maxula, M. Lecore-Carpentier.

Et, en cette circonstance, que l'honorable M. Roy, qui a dû soumettre les propositions à la ratification ministérielle, nous permette de le lui dire : il n'a pas été aussi bien inspiré qu'il l'est d'habitude.

D'abord, il n'y a pas si longtemps, M. Lecore s'est fait remarquer par sa campagne de parti pris contre M. Pavillier, Directeur général des Travaux publics de qui a beaucoup à at-



# "La Maison de Paris"

GRANDE Manufacture de Vêtements, Hommes & Enfants

3, rue d'Italie et rue Hannon — TUNIS

Maison de détail vendant aux prix de gros et à prix fixe. — C. TRIONFO, directeur

bes interrogés ont reconnu et affirmé que Touze n'avait tiré qu'un seul coup de carabine — et au galop de son cheval — et non trois comme on s'est plu méchamment à le dire. En outre, les bœufs étaient parfaitement partie sur la parcelle louée et partie sur les terrains non loués.

## MALADIES DES YEUX

M. le Docteur VARESE, aide de la clinique ophtalmologique de l'Université de Palerme, donne tous les jours des consultations pour les maladies des yeux, dans sa maison de santé, rue Bab-el-Khadra. n° 5.

Cabinet de M. ODDO, médecin-dentiste. — Rue des Tanneurs. — Prix modérés.

AUX SOURDS. — Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympan artificiels de L'INSTITUT, a remis à son institut la somme de 25,000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympan puissent les avoir gratuitement. S'adresser à L'INSTITUT, "LONGCOTT," GUNNERSBURY LONDRES, W.

## Spectacles et Concerts

CONCERT MONTE-CARLO ANCIEN CHAPITRE MM. Sirand et Sabatier les nouveaux directeurs ont enfin relevé le prestige de cet établissement et en ont fait le rendez-vous de toute la bonne société.

Artistes de premier ordre. — Confortable irréprochable et consommations des meilleures marques telles sont les qualités réunies dans ce coquet concert qui regorge de monde tous les soirs.

Entrée libre. Restaurant à la carte et à prix fixe Déjeuners 2 fr.; Diners 2 fr. 50 Ouvert toute la nuit.

Brasserie du Phénix. — MACHERET, propriétaire. — Restaurant à toutes heures. — Salon au premier. — Bière brune et blonde supérieure. — Expéditions dans l'intérieur.

GRAND HOTEL et Restaurant du Casino d'Hamam-el-Lif, ouvert toute l'année.

AGENCE PAYAN TUNIS. — Rue Es-Sadikia, 12. Transit international. Service de groupage et réexpéditions pour tous pays. Opérations de douane. Camionnage. Déménagement, Emballage de mobilier. Service des bagages aux arrivées et départs des paquebots.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE 10, rue Annibal, Tunis

Le Gérant : EM. LACROIX

Première marque de Pontarlier

**ABSINTHE**  
**JUNOD**

Se trouve dans tous les cafés et chez les négociants en gros. L. SOLET, agent général dépositaire pour la Tunisie, 16, avenue de la Marine, Tunis.

**PAVILLON de FLEURS**  
PASSAGE DE TUNIS  
M<sup>me</sup> A. MEYER

Bouquets et corbeilles pour fêtes et noces, bonbonnières et corsages pour soirées et bals. Couronnes mortuaires en fleurs fraîches. Continuellement grand choix de papiers, bouquets, paniers à fleurs et articles de fantaisie garnis ou non pour cadeaux.

Travail soigné. Plantes, pots de fleurs et fleurs coupées. Se recommande pour son bon goût.

**TUNIS-HOTEL**

12, rue d'Italie, 12  
Em. GIRAUD, propriétaire  
GRANDE RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Service à la carte et à prix fixe  
Salons pour Familles  
Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits  
MÉDAILLE OR ET ARGENT

**Vermouth DOLIN**

DOLIN — Chambéry  
Seul représentant pour la Tunisie  
L. SOLET, 16, avenue de Carthage.  
TUNIS

**RAYMOND VALENSI**  
Ingénieur-Architecte  
22, rue de Russie, 22  
Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.  
Plans, Projets, affaires à forfait

**Capitaux à placer**  
sur première hypothèque  
A TUNIS  
S'adresser au bureau du journal

**Quinquina VINCENT**

(Marque déposée)  
Vente des vins de l'Archevêché de Carthage  
Gros et détail  
Expéditions par caisses et par fûts dans tous les pays  
On expédie par colis-postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.  
S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française — TUNIS

**POUDRE DE RIZ**

ADHÉRENTE, INVISIBLE  
PARFUM EXQUIS

**LA MADONE**

VENTE EN GROS :  
HUBERT, Parfumeur, à BORDEAUX  
DÉPÔT dans toutes les bonnes Parfumeries, à PARIS, 26, Rue d'Enghien.

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. Avice à Tunis.

## HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuer les microbes que se développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon 2 francs, les 6 flacons 4 francs, dans toutes les pharmacies.  
Se défier des contrefaçons  
Dépôt : Pharmacie NÉE

## FEUX D'ARTIFICE

en tous genres  
**J. PAONESSA, artificier**  
Fournisseur de S. A. à Bay et de la ville de Tunis  
Prix défiant toute concurrence  
22, avenue de la Marine, Tunis  
Entreprise de fêtes publiques et privées; vente et locations d'articles d'illumination, pétards, serpentins, soleils, etc.; figures allégoriques sur commande.

## Vins et Conestibles

GROS — G. MARRILLIÉ — DÉTAIL  
Passage de Bévérit  
TUNIS  
Vin rouge à la bouteille 0<sup>fr</sup>.30 le litre.  
Livraison à domicile par paquets de 12  
COMESTIBLES FINS  
VINS FINS, CHAMPAGNE, LIQUEUR DE MARQUE, ETC..

**NOUVELLE**  
**Boulangerie du Pain Viennois**

Armand AIGELIN  
20, rue d'Espagne — TUNIS  
Pain de luxe et de ménage. — Pain anglais. — Petit pain pur thé et café. — Croissants, brioches au beurre. — Petit pain pour sandwiches.

On porte à domicile

**PIANOS, ORGUES**  
MUSIQUE ET INSTRUMENTS

F.-J. COTTEAUX  
ex-sous-chef de musique au 4<sup>e</sup> Zouaves  
54, Avenue de la Marine

Entreprise générale pour l'Electricité  
**Félix DAPOIGNY**  
20, rue Es-Sadikia, 20 - TUNIS

Téléphones, sonneries électriques, porte-voix, lumière électrique, paratonnerres, moteurs à gaz et à pétrole.

## ASPHALTES

La Maison C. DUMERGUE ET SES FILS a l'honneur d'informer MM. les Ingénieurs, Architectes, Entrepreneurs et Propriétaires, qu'elle est dépositaire des produits de la SOCIÉTÉ CIVILE DE BITUMES ET D'ASPHALTE DU CENTRE et qu'elle se charge de l'application de ses produits dans toute la Régence.

**CAVES DE MOGHRANE**  
Avenue de Paris, 10, TUNIS

VINS EN GROS ET AU DETAIL à 0 fr. 25 le litre.  
On porte à domicile par bonbonnes.

Eau-de-vie de vin, Eau-de-vie de marc., Liqueurs fines Vin de Chianti, Champagne.

**Fonds de modes** à céder pour cause de départ. — Bonne clientèle. — Prix demandé : 500 francs comptant. S'ad. au bureau du journal.

**A VENDRE** ou à louer à Maxula-Radès, belle villa avec jardin, remise, écurie. S'ad. Villa Jeanne Marguerite.

La Chaussure la plus élégante, la plus solide et le plus grand assortiment dans tous les genres, se trouve :

**MAISON E. FAURE & Cie**  
TUNIS — 14, rue d'Italie — TUNIS



Prix Fixe  
MAISON DE CONFIANCE  
pour Dames  
BAS, CHAUSSETTES ET JUPONS

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE**

TUNIS — 17, rue d'Espagne, 17 — TUNIS  
CHALLANT & C<sup>ie</sup>

**SPÉCIALITE DE CAFÉS GRILLÉS**

Thés et Chocolats de premiers choix

**GRAND PRIX**  
EXPOSITION INTERN<sup>te</sup> LYON 1894  
**HORS CONCOURS, Membre du Jury**  
EXPOSIT<sup>on</sup> INTERN<sup>te</sup> BORDEAUX 1895

**PLUS DE MAUX DE DENTS!**  
PAR L'EMPLOI DES  
**DENTIFRICES**  
Elixir, Poudre et Pâte

des RR. PP. **BÉNÉDICTINS**  
de l'Abbaye de Soulae  
Dom MAQUELONNE Prieur  
Inventé en l'an 1373 Prieur P. BOURSAUD  
Vente en Gros: **SEGUIN, BORDEAUX**  
MAISON FONDÉE EN 1807  
VENTE dans toutes les BONNES PARFUMERIES, PHARMACIES ET DROGUERIES.  
MAISON à PARIS, 26, Rue d'Enghien.  
EXIGER la SIGNATURE DU PRIEUR *Maquelonne*



Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

**ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER**  
**XÉRÈS-VERMOUTH... CUSENIER**  
**EXTRA-SEC CURAÇAO CUSENIER**  
**PEACH-BRANDY (Liq. de pêches) CUSENIER**  
**PEPPERMINT (Menthe glaciale)... CUSENIER**  
"PREMIÈRE MARQUE DU MONDE"

**Grandes Brasseries Réunies de Maxéville (Nancy)**

DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA TUNISIE

**"Brasserie de MAXÉVILLE"**

Rue Amilcar — TUNIS

Les Bières de Maxéville, recommandées par toutes les sommités médicales, sont les plus légères et les moins alcoolisées de toutes les bières françaises, (Analyse du Laboratoire municipal de la ville de Paris.)  
Expéditions à l'intérieur, en fûts et en bouteilles.

# SOCIÉTÉ DES SABLES DE L'OUED MILIANE DE KLÉDIA

La Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., que depuis le 22 février elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées.

S'ADRESSER A SON REPRÉSENTANT A LA GARE FRANÇAISE

**PELLET & AZERM**

3, Place de la Résidence  
TUNIS

**QUINCAILLERIE.** Articles de Ménage, de Chauffage d'Eclairage, outillage d'Agriculture, fers, métaux, etc.,

